

**Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba**

**SOUS DIRECTION TECHNIQUE**

**DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES**

**REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 240 /2023**

**Annaba le, 07/06/2023**

**A Monsieur le Gérant de l'Entreprise**

**PROTEC Phone –Chaker Sofiane-**

**Cité 119 RUE MAATAR LAKHDAR - ANNABA**

**OBJET : Mise en demeure N°02.**

**Projet : Travaux de surélévation et réfection des assises et encadrement et nettoyage des chambres CMP ANNABA**

**Bon de commande N° : 230304 du 23/04/2023, ODS N° : 111/2023 du 23/04/2023.**

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, dont l'ouverture a été prononcée le 26/04/2023. il a été constaté l'absence de votre entreprise et les travaux demandés enregistrent un retard considérable.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la deuxième fois afin de reprendre les travaux de surélévation et réfection des assises et encadrement et nettoyage des chambres CMP ANNABA dans un délai de 24 heures à partir de la date de la première parution de la présente dans le site WEB d'Algérie Telecom.

A défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures administratives à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.



7 3 06 2023  
Direction Opérationnelle des  
Télécommunications - Annaba